

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/277

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 24 février 2020

OBJET :

Adhésion au groupement
de commandes proposé par
le CIG pour la reliure des
registres d'actes
administratifs et de l'état
civil

L'an deux mille vingt, le vingt-huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Madame Aude POIRÉE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Florence GABRY, Madame Evelyne POIGNON, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Stéphane ALCOCER

PROCURATIONS : Madame Betty HUYLEBROECK pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Eric CASSERON pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Karim KENTACHE pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Madame Evelyne POIGNON

EXCUSÉ(S) : Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

ABSENT(S) : Madame Martine GHENASSIA, Madame Betty HANAUER-BEASLAY

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrice BRONSART

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **14**

Votants : **19**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 03 mars 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

oooooooooooo

Monsieur le Maire informe :

Depuis le décret n° 2010-783 du 11 juillet 2010 et la circulaire NOR/IOC/B/10/32174/C du 14 décembre de la même année, les registres des actes administratifs et de l'état civil font l'objet d'une réglementation qui précise les contenus et les modalités de reliure.

Afin d'accompagner les collectivités dans leur mise en conformité avec les dispositions légales, le CIG leur propose d'adhérer à un nouveau groupement de commandes pour 2020-2024 pour la reliure des actes administratifs et de l'état civil et leur permettre d'effectuer leurs opérations de reliures à des tarifs préférentiels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2010-783 du 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs ;

Vu la circulaire NOR/IOC/B/10/32174/C du 14 décembre 2010 ;

Vu la convention de constitution de groupement de commandes et ses annexes ;

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière ;

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A la majorité :

- **Contre** : 1 voix - *Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS* :

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'état civil pour la période 2020-2024 ;

APPROUVE les termes de la convention de constitution du groupement de commandes désignant le CIG coordonnateur de ce groupement, habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention ;

APPROUVE la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Signé par : Sylvain SARAGOSA
Date : 06/03/2020
Qualité : Signataire des PDF par M.
le maire de la commune de
Chaumontel